

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,  
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

# **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

**2022-2025**

**Mise à jour : 2023-2024 et 2024-2025**

---

#### **Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), avec la collaboration du Bureau de coordination du développement durable, de la Direction des contrats et des ressources matérielles et de la Direction des communications. Elle a été produite par la Direction des communications.

#### **Renseignements**

Téléphone : 418 521-3830  
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : [www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp](http://www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp)  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

#### **Pour obtenir un exemplaire du document :**

Direction générale des ressources humaines  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage, boîte 10  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3811

Ou

Visitez notre site Web : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-93807-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec - 2022

---

## Introduction

Le 17 décembre 2004, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale était adoptée. Or, certaines dispositions de la Loi ont eu des incidences sur les actions entreprises par l'ensemble des ministères et organismes (MO), notamment l'article 61.1, qui prévoit que les MO qui emploient plus de 50 employés doivent produire et rendre public un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action doit permettre d'identifier les obstacles à l'intégration et à la participation sociale des personnes handicapées dans les secteurs d'activité qui relèvent des attributions du Ministère et proposer des mesures pour corriger ou améliorer la situation. Ce document présente la mise à jour 2022-2023 et 2023-2024 du Plan d'action, lequel a initialement été élaboré pour la période 2022-2025. Les bilans pour les années 2022-2023 et 2023-2024 ont été réalisés.

## 1. Présentation du Ministère

### Mission

Protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

### Vision

S'unir pour faire du Québec un chef de file en ce qui a trait à la faune, à l'environnement et à la transition climatique.

### Valeurs

Le Ministère adhère aux cinq valeurs de l'administration publique québécoise qui sont la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité et l'impartialité. À ces valeurs, le Ministère ajoute six valeurs distinctives, soit : la collaboration, l'expertise, la rigueur, le leadership, l'innovation et la passion.

### Secteurs d'activité

Les principaux mandats du Ministère sont les suivants :

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes, des projets de loi et de règlement visant ses champs de compétences.
- Produire et diffuser de l'information stratégique dans chacun de ses domaines d'activité, au bénéfice des citoyens.
- Assumer le leadership gouvernemental en matière de lutte contre les changements climatiques ainsi que de transition, d'innovation et d'efficacité énergétique du Québec.
- Coordonner la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique.
- Protéger les écosystèmes et la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées de même que par la sauvegarde des espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables et de leurs habitats.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie du secteur faunique et gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage.
- Réaliser l'évaluation environnementale de projets majeurs et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux.

- 
- Vérifier l'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur et, le cas échéant, la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant.
  - Assurer le respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs.
  - Protéger, prévenir et voir à l'éducation et à la sensibilisation de la population aux différents enjeux relatifs à la faune et ses habitats.
  - Exploiter et assurer la fonctionnalité, la sécurité et la pérennité des barrages publics confiés au Ministère.
  - Accroître la sécurité des barrages du Québec afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages.
  - Assurer le développement des relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.
  - Le Ministère offre également d'autres services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes, SOS Braconnage – Urgence faune sauvage et Urgence Environnement.
  - Afin d'assurer le financement de certaines activités, le Ministère assume la gestion de quatre fonds spéciaux : le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques, le Fonds d'électrification et de changements climatiques et le Fonds des ressources naturelles – volet conservation et mise en valeur de la faune.

## **Clientèle et partenaires**

La clientèle principale du Ministère est constituée de citoyennes et de citoyens, d'entreprises, de municipalités et d'organismes. Plus précisément, le Ministère collabore avec l'ensemble des entités gouvernementales et il entretient également des relations avec les municipalités, les milieux industriel et agricole, les organismes environnementaux et de conservation, les universités, les centres de recherche aux échelles régionale et nationale, ainsi que les nations, communautés et organisations autochtones.

La Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la Fondation de la faune du Québec sont également des partenaires privilégiés du Ministère, tout en étant sous la responsabilité du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Enfin, le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité, avec lesquels il entretient des liens étroits.

## **Services à la population**

Au 31 mars 2023, le Ministère comptait 2 017 employés, dont 30 personnes handicapées; soit un taux de représentativité de 1,4 %. Ces données reflètent la composition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant l'annexion des secteurs de la Faune et des Parcs.

Le personnel du Ministère offre à la population divers services, dont voici les principaux :

### **Environnement**

- La délivrance des autorisations environnementales et des permis.
- Un service d'urgence environnementale disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement.
- Le traitement des plaintes à caractère environnemental.
- La gestion du domaine hydrique de l'État.
- Les analyses environnementales.

- 
- L'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et des firmes d'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes, et la reconnaissance des experts.
  - Des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement.
  - L'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable.
  - L'accompagnement des ministères et organismes dans leur démarche en matière de lutte contre les changements climatiques.
  - Le soutien financier pour la réalisation de projets et pour l'appui au fonctionnement d'organismes environnementaux.
  - La production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

## **Faune**

- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, espèces exotiques envahissantes et maladies de la faune).
- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire de plus de 1 000 points de vente.
- Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, de programmes et de partenariats.
- Assurer la conservation et le rétablissement des espèces fauniques en situation précaire, par la mise en place d'équipes de rétablissement, par la participation à la mise en œuvre de plans de rétablissement établis par ces mêmes équipes, par l'adoption de la réglementation adéquate et par l'élaboration de partenariats avec les acteurs du milieu.
- Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Assurer la gestion de la pêche et des populations de poissons d'eau douce et migrateurs (anadromes et catadromes) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée, en vertu d'une délégation de responsabilités du gouvernement du Canada.
- Assurer, en complémentarité avec le secteur privé, la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation et de mise en valeur ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieux forestier et agricole.
- Encadrer la gestion et les activités dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer un contrôle des animaux importuns en milieu urbain et en périphérie, en vue de protéger les citoyens quant aux situations à risque.

## **Parcs**

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion.

- 
- Créer de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de certains parcs actuels.
  - Assurer la mise en œuvre de la Politique sur les parcs ainsi que l'élaboration et la révision des plans directeurs.

## **Structure administrative**

Le ministère est composé du bureau de la sous-ministre, du Secrétariat général, gouvernance et coordination ministérielle, de la Direction de l'audit interne et de la gestion des risques, de la Direction des communications, de la Direction des affaires juridiques, du Bureau de stratégie législative et réglementaire, de la Direction générale des barrages et de sept sous-ministériats. Il dessert 17 régions administratives au Québec.

## **2. Engagement du Ministère**

Conformément à sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, à son plan stratégique et à son Plan d'action de développement durable 2020-2025, le Ministère s'engage à offrir des services accessibles et à favoriser l'intégration des personnes handicapées. En collaboration avec la Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services (DRAIPQS), la Direction générale des ressources humaines (DGRH) veille continuellement à répondre aux demandes soumises par les personnes handicapées et à en assurer un suivi rigoureux, et ce, de concert avec les unités du Ministère concernées.

### **Groupe de travail**

Afin d'assurer la conformité et le suivi des actions entreprises, le Ministère a mis sur pied un groupe de travail responsable de veiller à la mise en œuvre et au maintien de mesures favorables aux personnes handicapées. Coordonné par la DGRH, le comité participe à l'élaboration du plan d'action pluriannuel et du bilan des actions entreprises. Le groupe de travail est représenté par les directions suivantes, dont un membre est une personne handicapée :

- Marika Paquet, conseillère en communication, Direction des communications;
- Claudie St-Hilaire, directrice adjointe, Direction générale des ressources financières et matérielles (DGRFM);
- Jade St-Hilaire, conseillère en développement organisationnel, Direction générale des ressources humaines;
- Marilou Barbeau, inspectrice, Centre de contrôle environnemental, Direction régionale adjointe, Estrie – Bureau de Sherbrooke.

### 3. Bilan des mesures 2022-2023 et 2023-2024

Domaine	Obstacle	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure pour 2022-2023 et 2023-2024
Volet 1 : Information et sensibilisation	Manque de sensibilisation du personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Informer le personnel quant aux attitudes qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées.	Participer activement à la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), qui se déroule du 1 <sup>er</sup> au 7 juin.	Article publié.	La publication d'un article n'a pas pu être réalisée, elle est reportée à 2024-2025.
		Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Sensibiliser le personnel aux enjeux, aux problématiques et aux besoins des personnes handicapées.	Matériel promotionnel affiché dans les différents bureaux pendant cette semaine.	Le matériel promotionnel reçu a toutefois pu être distribué dans différents bureaux.
			Faire la promotion de l'édition en cours du Prix À part entière en invitant le personnel à soumettre des candidatures.	Activité de sensibilisation réalisée. Publication de capsules d'information dans l'intranet visant à sensibiliser le personnel (de deux à trois par année).	Plusieurs capsules d'information et de sensibilisation touchant les enjeux et besoins des personnes handicapées sont accessibles à tous les employés via nos plateformes Lifespeak et Moddle.
			Publier le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2020-2022 ainsi que le bilan des mesures 2020-2021 sur le site Web du MELCCFP.	Manchette publiée.	Aucune promotion n'a pu être effectuée. La promotion de ce prix est reportée en 2024.
Volet 2 : Accès à l'information électronique	Inaccessibilité de l'information sur les sites Web et l'intranet du Ministère.	Fournir aux employés les outils nécessaires afin qu'ils puissent appliquer les normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web.	Mettre à jour les connaissances des conseillers en communication à l'égard des standards sur l'accessibilité du Web afin qu'ils puissent accompagner les producteurs de contenu dans la mise en accessibilité de l'information destinée à être diffusée sur le Web.	Formation donnée.	Tous les employés qui produisent du contenu ont suivi une formation à leur arrivée à la Direction des communications.
			Une fois par mois, diffuser de l'information (gabarits, conseils, etc.) concernant l'accessibilité du Web à l'ensemble des employés du Ministère, par le biais de l'intranet.	Manchettes publiées.	Trois articles ont été publiés pour l'année 2023.
			Élaborer une stratégie de communication pour améliorer l'accessibilité des documents déposés sur le Web.	Stratégie approuvée.	Stratégie de refonte de la page Web sur l'accessibilité approuvée et révisée par la Direction des communications.
Volet 3 : Accès physique	Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère.	Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique des bureaux et des points de service du Ministère.	Pour l'année en cours, la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) poursuivra la mise en œuvre du projet global de réorganisation des espaces à l'édifice Marie-Guyart et des espaces occupés par les directions régionales. Dans le cadre de cet exercice, qui se déroulera en continu, la DCRM s'assurera que les aménagements réalisés répondront aux normes d'accessibilité universelle.	Réaménagements réalisés en partie et espaces mis aux normes.	Le complexe Marie-Guyart a été ciblé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) comme projet phare pour la transformation des milieux de travail. Un budget a été réservé dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2023 pour l'élaboration de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel en collaboration avec les parties prenantes occupantes.
					Les projets d'aménagement MTAA (milieu de travail axé sur les activités) de certains bureaux du MELCCFP (10 <sup>e</sup> étage de l'édifice Marie-Guyart, bureau de Baie-Comeau, bureau de Jonquière et bureau de Lebourgneuf) sont en cours de réalisation et ils seront conformes aux normes d'accessibilité universelle. Dans le cadre de projet Retour au bureau, les postes non assignés (postes partageables) ont été équipés de tout le matériel ergonomique nécessaire (station d'accueil, deux écrans, clavier, souris, table ajustable en hauteur et casier individuel sécurisé pour le dépôt des effets personnels). La DCRM communiquera avec la DGRH à un moment opportun pour la demande de certains équipements spécifiques des personnes vivant un handicap. En 2023-2024, une toilette universelle a été ajoutée au plan d'aménagement des locaux de Nicolet, ainsi que ceux de Dolbeau. Les nouveaux locaux qui seront livrés au 1300, rue Blizzard, prévoient également le respect de principes d'accessibilité universelle (plan 2023-2024).
			Continuer de faire la promotion de l'outil ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et de l'accompagnement offert par la DGRH, notamment lors des sessions d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires.	Nombre de postes de travail adaptés pour les personnes handicapées.	La promotion de l'outil ADAPTE est faite auprès des employés du MELCCFP. Tous les employés ont accès à l'outil. Aucune demande concernant le service d'adaptation des postes de travail pour les personnes handicapées n'a été effectuée dans les périodes de référence.

Domaine	Obstacle	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure pour 2022-2023 et 2023-2024
Volet 4 : Embauche, accueil et intégration	Manque de sensibilisation des gestionnaires quant à l'embauche et à l'intégration des personnes handicapées.	Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère.  Promouvoir les pratiques de gestion qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées.	Élaborer un processus interne visant à : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Offrir un accompagnement personnalisé aux gestionnaires lors du processus d'embauche d'une personne handicapée;</li><li>▪ Prévoir, avec les gestionnaires concernés, des modalités d'intégration lors de l'embauche d'une personne handicapée (adaptation du poste de travail, achat de logiciels, accompagnement personnalisé, etc.).</li></ul>	Processus élaboré.  Démarches d'accompagnement réalisées.	Un soutien personnalisé est prévu pour les gestionnaires ayant des besoins spécifiques en ce sens. Il est possible d'interroger les équipes spécialisées à la DGRH en fonction du besoin exprimé.
			Informier les nouveaux membres du personnel, dont les personnes handicapées, des services offerts par la DGRH et veiller à leur faciliter l'accès.	Information diffusée dans le cadre des séances d'accueil ministériel.	Une section concernant l'accueil des nouveaux employés ainsi que les services offerts par la DGRH est accessible dans l'intranet du Ministère.
			Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et offrir l'accompagnement requis dans l'élaboration des projets d'emploi.	Nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH.	Deux demandes ont été soumises et acceptées (avec financement) en date du 6 mai 2022.  Une seule embauche a été effectuée en vertu du PDEIPH. Le contrat a débuté le 15 août 2022 et était d'une durée de 364 jours.  En novembre 2022, le programme PDEIPH s'est terminé.
			Prioriser les personnes appartenant aux groupes cibles, dont font partie les personnes handicapées, lors de la dotation des postes.	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère et nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année.	Les gestionnaires sont encouragés à donner la priorité aux groupes cibles dans la dotation des postes.  Le taux de représentativité est de 1,4 % pour l'année 2022-2023. En attente de la donnée pour l'année 2023-2024.
Volet 5 : Mission de l'organisation	Méconnaissance du volet social du développement durable.	Améliorer l'accessibilité visuelle des documents élaborés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).	Réviser les fiches sur l'édition écologique des documents afin d'y intégrer des critères facilitant l'accessibilité visuelle des documents.	Révision effectuée.	Mesure retirée
	Méconnaissance du personnel à l'égard des impacts, sur les personnes handicapées, de l'élaboration ou de la révision de lois, de politiques, de programmes et de services s'adressant à l'ensemble de la population.		Diffuser les fiches sur l'édition écologique des documents sur l'Extranet DD.	Fiches diffusées.	Mesure retirée
		Sensibiliser le personnel qui élabore et révise les lois, politiques, programmes et services aux obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles d'être confrontées.	Faire connaître au personnel concerné la clause d'impact et les outils de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour le soutenir.	Manchette et outils existants diffusés.	Mesure retirée

## Gestion des plaintes

Le Ministère assure le suivi des plaintes reçues et traitées en ce qui concerne l'accès aux documents et aux services offerts au public, en collaboration avec l'équipe de la DRAIPQS. Son personnel, en collaboration avec la DGRH, est à l'écoute des besoins exprimés par les demandeurs et s'affaire à répondre efficacement aux personnes handicapées. En 2022-2023 et 2023-2024, aucune plainte n'a été déposée à l'égard de l'accessibilité de l'information et des services. Au cours de la même période, le Ministère a mis en œuvre des mesures d'accommodement à la suite d'une demande de la part d'une personne handicapée.

## Prise en compte des principes de développement durable 2022-2025

Une fiche a été élaborée pour assurer la prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière d'envergure soumis aux autorités du Ministère. Ainsi, dans le cadre du présent plan d'action, un conseiller du Bureau de coordination du développement durable (BCDD) collabore au projet d'élaboration du plan d'action pluriannuelle 2022-2025. Des rencontres ont eu lieu pour recueillir l'information nécessaire à la prise en compte des principes de développement durable.

## Prise en compte des principes de développement durable dans le plan d'action 2022-2025

À la suite de la prise en compte des 16 principes de développement durable, certains constats ont permis de déterminer les principes de développement durable qui sont déjà intégrés de façon satisfaisante dans l'action. L'encadré ci-dessous présente les principes retenus.

Principe	Description
Santé et qualité de vie	L'amélioration constante de l'accessibilité physique des lieux et l'adaptation des postes de travail qui est effectuée pour la sécurité et la qualité de vie des employés handicapés.
Équité et solidarité sociales	<ul style="list-style-type: none"><li>La solidarité sociale est l'essence même du plan d'action.</li><li>Le Ministère s'assure que les critères de sélection sont conformes aux processus de dotation et voit à ce que les moyens d'évaluation soient ajustés de manière à tenir compte des particularités des personnes handicapées.</li><li>La candidature des personnes handicapées, lesquelles font partie des groupes cibles, est considérée en priorité lorsque des postes doivent être dotés à partir des banques de personnes qualifiées ou pour les postes disponibles avec la refonte de la dotation.</li><li>Le Ministère s'engage à tenir compte du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et de la politique À part entière au moment de la mise à jour des fiches pour l'organisation d'événements écoresponsables. Ces fichiers peuvent être consultés par tous les employés des MO et leur contenu fait l'objet d'une formation.</li><li>Le Ministère est le promoteur des principes de développement durable au niveau gouvernemental. Afin de sensibiliser les MO à ces principes, des formations sont offertes et des mesures sont prises afin qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées.</li></ul>

Principe	Description
Participation et engagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion des plaintes et les recommandations sur la qualité des services.</li> <li>• La promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.</li> </ul>
Accès au savoir	L'amélioration constante de l'accessibilité des sites Web du Ministère.
Subsidiarité	La contribution et l'implication de chacune des directions.
Prévention	La sécurité des personnes handicapées est assurée par des intervenants qui ont été formés pour leur prêter assistance lors de situations d'urgence. Cette formation est renouvelée annuellement.
Production et consommation responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'action est déposé dans l'intranet ministériel afin d'en limiter les impressions.</li> <li>• L'acquisition de biens est planifiée dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre de personnes.</li> </ul>

## 4. Tableau des mesures envisagées pour les périodes 2023-2024 et 2024-2025

### Volet 1 : Information et sensibilisation

Obstacle	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéances
<b>Manque de sensibilisation du personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.</b>	Informer le personnel quant aux attitudes qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées.	Participer activement à la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), qui se déroule au début du mois de juin.	Article publié.	DGRH	Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 Du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025
	Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Sensibiliser le personnel aux enjeux, aux problématiques et aux besoins des personnes handicapées.	Matériel promotionnel affiché dans les différents bureaux pendant cette semaine.	DGRH	Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 Du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025
			Activité de sensibilisation réalisée. Publication de capsules d'information dans l'intranet visant à sensibiliser le personnel (de deux à trois par année).	DGRH	Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 Du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025
	Former et sensibiliser le personnel en contact avec les clients.	Faire la promotion de l'édition en cours du Prix À part entière en invitant le personnel à soumettre des candidatures.	Manchettes publiées.	DGRH	Mars de chaque année
		Publier le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2022-2025 ainsi que le bilan des mesures de chaque année sur le site Web du MELCCFP.	Manchette publiée.	DGRH	Mars de chaque année
		Outiler le personnel en contact avec les clientèles handicapées.	Ajout d'un lien hypertexte dans l'intranet pour le personnel vers l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » du site de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	Direction des communications	Mars 2025

## Volet 2 : Accès aux documents et aux services offerts à la clientèle

Obstacle	Objectif	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéances
		Former les employés concernés par la production de contenu accessible.	Nombre d'employés qui ont suivi une formation portant sur les normes Web en matière d'accessibilité et leur application.	Direction des communications	Mars 2025
		Une fois par mois, diffuser de l'information ( gabarits, conseils, etc.) concernant l'accessibilité du Web à l'ensemble des employés du Ministère, via l'intranet.	Manchettes publiées.	Direction des communications	Mars 2025
<b>Inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information du Ministère</b>	<p>Continuer à faciliter l'accès aux documents conformément à la politique gouvernementale</p> <p>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</p>	Réaliser la mise en œuvre de la stratégie de communication pour améliorer l'accessibilité des documents déposés sur le Web.	Stratégie mise en œuvre.	Direction des communications	Mars 2023
		Fournir les outils de l'OPHQ au personnel concerné par le traitement des demandes d'accès à un document ou à un service offert, et par l'élaboration de documents accessibles.	<p>Outils suivants transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche aide-mémoire expliquant comment traiter une demande d'accès à un document ou à un service offert au public pour les personnes handicapées.</li> <li>▪ Fiches décrivant les principaux moyens de communication adaptés.</li> </ul>	Direction des communications	Mars 2024
			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Guide de bonnes pratiques à mettre en œuvre afin d'élaborer et de produire des documents accessibles.</li> </ul>		

## Volet 3 : Accès physique

Obstacle	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéances
<b>Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère.</b>	Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique des bureaux et des points de service du Ministère.	En 2024-2025, la Direction des ressources immobilières et matérielles s'assurera de la réalisation des plans.	Réaménagements réalisés en partie et espaces mis aux normes.	DGRFM	Mars 2024
		Continuer de faire la promotion de l'outil ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et de l'accompagnement offert par la DGRH, notamment lors des séances d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires.	Nombre de postes de travail adaptés pour les personnes handicapées.	DGRH	En continu
<b>Manque de sensibilisation, lors de l'arrivée d'une personne handicapée au Ministère, à propos des procédures et des mesures d'urgence adaptées.</b>	Diminuer les risques pour une personne handicapée lors d'une situation d'urgence.	Créer et diffuser des documents présentant les procédures d'urgence adaptées aux personnes handicapées.	Documentation élaborée et diffusée.	DGRH et DGRFM	Annuellement

## Volet 4 : Embauche, accueil et intégration

Obstacle	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéances	
		Élaborer un processus interne visant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offrir un accompagnement personnalisé aux gestionnaires lors du processus d'embauche d'une personne handicapée.</li> </ul>	Processus élaboré.			
		▪ Prévoir, avec les gestionnaires concernés, des modalités d'intégration lors de l'embauche d'une personne handicapée (adaptation du poste de travail, achat de logiciels, accompagnement personnalisé, etc.).	Nombre de démarches d'accompagnement réalisées.			
<b>Manque de sensibilisation des gestionnaires quant à l'embauche et à l'intégration des personnes handicapées.</b>	Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère.  Promouvoir les pratiques de gestion qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées.	Élaborer un processus interne visant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offrir un accompagnement personnalisé aux gestionnaires lors du processus d'embauche d'une personne handicapée.</li> </ul>	Outil diffusé aux gestionnaires : Aide-mémoire sur les bonnes pratiques d'accueil et d'intégration d'un nouvel employé.	DGRH	Mars 2024	
		▪ Prévoir, avec les gestionnaires concernés, des modalités d'intégration lors de l'embauche d'une personne handicapée (adaptation du poste de travail, achat de logiciels, accompagnement personnalisé, etc.).	Informer les nouveaux membres du personnel, dont les personnes handicapées, des services offerts par la DGRH et veiller à leur faciliter l'accès.	Diffusion de capsules d'information via le Portail RH.	DGRH	Mars 2023
		Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) élabore un nouveau programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 à l'intention de tous les groupes victimes de discrimination, visant, entre autres, l'employabilité des personnes handicapées. La mesure retenue consistera donc à faire la promotion de ce nouveau programme et à offrir	Nombre de projets soumis dans le cadre du nouveau programme.	DGRH	En continu	

		l'accompagnement requis dans l'élaboration des projets d'emploi.			
		Prioriser les personnes appartenant aux groupes cibles, dont font partie les personnes handicapées, lors de la dotation des postes.	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère et nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année.	DGRH	En continu
		Informier les gestionnaires de l'existence de l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » offerte par l'OPHQ.	Communication aux gestionnaires les informant de la disponibilité de la formation.	DGRH	Chaque année durant la Semaine québécoise des personnes handicapées

## Volet 5 : Mission de l'organisation

Obstacle	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéances
<b>Méconnaissance du volet social du développement durable.</b>	Améliorer l'accessibilité visuelle des documents élaborés par le Ministère.	Réviser les fiches sur l'édition écologique des documents afin d'y intégrer des critères facilitant l'accessibilité visuelle des documents.	Révision effectuée.	Mesure retirée	Mars 2023
	Diffuser les fiches sur l'édition écologique des documents dans l'Extranet DD.	Fiches diffusées.	Mesure retirée		Juin 2023
<b>Manque de connaissance sur les obstacles des personnes handicapées en lien avec les secteurs d'activités du Ministère</b>	Identifier les mesures à la mission pour au moins un secteur d'activité du Ministère lors de l'élaboration des plans d'action à l'égard des personnes handicapées.	Réfléchir et identifier les obstacles et mesures à développer au prochain plan d'action.	Obstacles et mesures identifiés.	À déterminer	Mars 2025

---

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation du Ministère .....</b>	<b>3</b>
<b>Mission .....</b>	<b>3</b>
<b>Vision .....</b>	<b>3</b>
<b>Valeurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Secteurs d'activité .....</b>	<b>3</b>
<b>Clientèle et partenaires .....</b>	<b>4</b>
<b>Services à la population .....</b>	<b>4</b>
<b>Environnement .....</b>	<b>4</b>
<b>Faune .....</b>	<b>5</b>
<b>Parcs .....</b>	<b>5</b>
<b>Structure administrative .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Engagement du Ministère .....</b>	<b>6</b>
<b>Groupe de travail .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Bilan des mesures 2022-2023 et 2023-2024 .....</b>	<b>7</b>
<b>Gestion des plaintes .....</b>	<b>9</b>
<b>Prise en compte des principes de développement durable 2022-2025 .....</b>	<b>9</b>
<b>Prise en compte des principes de développement durable dans le plan d'action 2022-2025 .....</b>	<b>9</b>
<b>4. Tableau des mesures envisagées pour les périodes 2023-2024 et 2024-2025 .....</b>	<b>11</b>



**Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs**

Québec 